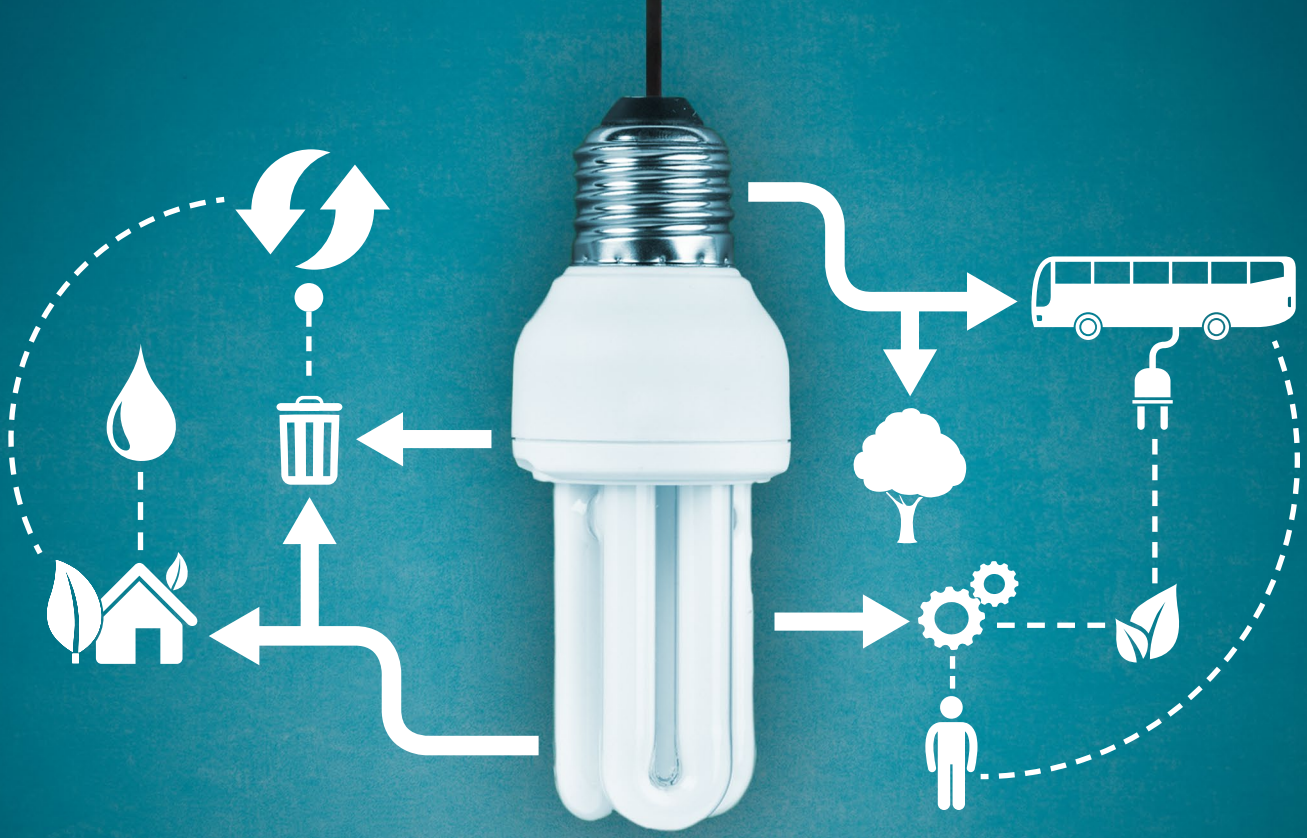

# Le plan climat

## UN ENJEU POUR LE TERRITOIRE !

LOGEMENT / DÉPLACEMENTS / CONSOMMATION / ENERGIE

**2013 - 2017**

DÉPARTEMENT DE L'EURE

# édito

L'évolution du climat, l'augmentation des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre sont devenues, en quelques années, des problématiques centrales pour notre société.

Le Département de l'Eure s'est emparé de ces thématiques en approuvant son plan climat pour la période 2013-2017 lors de la session plénière du 10 décembre 2013. Il répond ainsi au cadre réglementaire fixé par la loi Grenelle 2 et définit sa contribution aux changements nécessaires pour le bien-être de tous.

C'est dans cette logique qu'un important travail de réflexion a été mené pour définir un programme d'actions à la fois ambitieux et réaliste. Ainsi la dimension énergie/climat sera dorénavant systématiquement intégrée aux projets de restructuration, rénovation ou construction de collèges. Par ailleurs, le Département s'engagera dans la construction d'un bâtiment à énergie positive pour renforcer le caractère exemplaire de sa maîtrise d'ouvrage. Enfin un plan de déplacement pour les services du département sera construit.

Sur le volet territoire, la concertation a permis de mettre en avant les préoccupation des Eurois quant à la précarité énergétique. En effet l'énergie pèse de plus en plus lourd dans les budgets. Le plan climat propose des solutions par le biais d'actions portant sur le transport et l'habitat afin d'améliorer le confort de vie des Eurois.

Enfin par ce plan climat, le Département engage une vraie dynamique territoriale au travers de plusieurs appels à projet favorisant la transition énergétique.

Nous sommes en effet convaincus que c'est par les territoires que l'impulsion doit-être la plus forte afin d'atteindre les objectifs nationaux de lutte contre le dérèglement climatique.

**Jean Louis Destans,**
**Président du Conseil général de l'Eure**

# Le plan climat c'est quoi ?

**Un diagnostic →** C'est sur la base de diagnostics que le plan climat s'est construit

Sources des consommations d'énergie dans le territoire

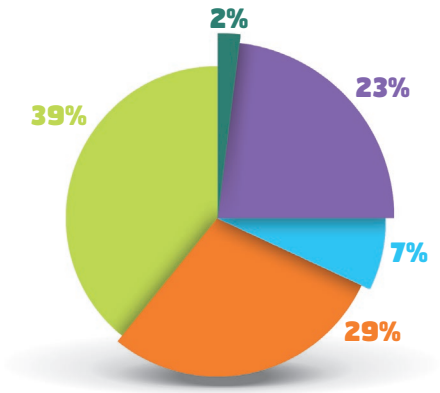


**Résidentiel**
**Tertiaire**
**Transport**
**Industrie**
**Agriculture**

Sources des emissions de $CO^2$ dans le territoire

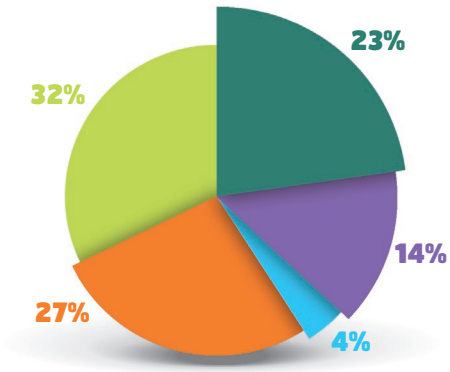


**Résidentiel**
**Tertiaire**
**Transport**
**Industrie**
**Agriculture**

## Une concertation →

L'une des priorités du plan climat est d'être en accord avec les attentes des territoires et des Eurois. Ainsi 500 personnes ont participé à l'élaboration du diagnostic et du plan d'actions au travers d'enquêtes, de réunions territoriales et de groupes de travail.

## Un plan d'action →

Le plan climat définit l'ambition de la politique énergie climat du Département. Il est composé de 26 actions et sous actions portant à la fois sur l'exemplarité de la collectivité et sur le territoire de l'Eure.

Le budget du plan climat est de 7,2M€. 2,66M€ sont destinés au volet exemplarité du Conseil général (7 actions). 4,54M€ sont affectés au volet territoire composé de 14 actions portant sur l'amélioration du confort de vie des Eurois par la lutte contre la précarité énergétique (chauffage et déplacement) et le développement de la dynamique territoriale notamment par le biais d'appels à projet.

## Une méthode →

Afin d'évaluer et suivre ce plan, plus de 80 indicateurs ont été définis et des points d'étapes annuels vont être effectués pour informer les partenaires de la mise en place du plan.

# Présentation des actions

Le programme 2013-2017 est reparti en deux volets:

- l'exemplarité du Conseil général avec les axes 1 et 2 qui composent le volet interne
- l'amélioration du confort des Eurois notamment par la lutte contre la précarité énergétique (logement et déplacement) avec les axes 3 à 7 qui composent le volet territoire.

• Axe 1

## Patrimoine du Conseil général

**Action 1 → Exemplarité des collèges**

Intégrer systématiquement la dimension énergie climat dans les projets de restructuration, rénovation ou construction des collèges départementaux. Cela va se traduire par la réalisation de travaux allant au-delà des exigences thermiques réglementaires à partir d'études d'amélioration énergétique des différents projets et de la définition de scénarios d'optimisation énergétique.

**Action 2 → Tendre vers un usage sobre des ressources énergétiques dans les collèges**

Lutter contre le gaspillage, dans les collèges, qu'il soit énergétique ou alimentaire. En parallèle un travail est mené sur le remplacement des équipements (électrique, eau, cuisine) par des équipements moins consommateurs d'énergie.

**Action 3 → Construire des bâtiments publics performants et exemplaires sur le plan énergétique**

Construire un bâtiment à énergie positive (BEPOS). Il s'agit d'un bâtiment qui produit plus d'énergie qu'il n'en consomme pour son fonctionnement. Pour maximiser les économies, un bâtiment fonctionnant 24h/24 devrait être choisi.

**Action 4 → Chantiers routiers sobres en carbone**

Entretenir et gérer le réseau routier départemental durablement. Aller au-delà des exigences réglementaires avec notamment l'obtention d'une certification route durable CERTIVEA sur le projet de déviation de Bourg-Achard.

**Action 5 → Récupération des Certificats d'Economies d'Energie (CEE)**

Valoriser financièrement les travaux d'économies d'énergie réalisés par le Conseil général.

**Action 6 → Tendre vers le «zéro phyto» dans la gestion des espaces verts départementaux**

Réduire et tendre vers la suppression de l'utilisation des produits phytosanitaires et réduire les déplacements des engins avec comme corollaire la réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre.

• Axe 2

## Déplacements et mobilité des services du Conseil général

**Action 7 → Engager un Plan de Déplacement Administration (PDA)**

Modifier les pratiques de déplacement des agents par le biais de plusieurs actions : les formations à l'éco-conduite ouvertes à tous les agents, l'achat de véhicules hybrides ou électriques, le développement de la visioconférence et la réalisation d'une enquête de mobilité.

• Axe 3

## Organisation du territoire et mobilité

**Action 8 → Informer sur les risques naturels liés aux changements climatiques**

Accompagner les communes à risque lors de la rédaction des PPRN (Plan de Prévention des Risques Naturels), notamment sur les problématiques spécifiques au territoire eurois que sont les retraits gonflements des argiles (l'argile gonfle en hiver suite aux precipitations et se retracte en été, pouvant entrainer des fissures sur les habitations), les effondrements des cavités (marnières) et les inondations.

**Action 9 → Faciliter les déplacements des Eurois**

Pérenniser les actions existantes sur le volet transports en commun par la poursuite du développement de l'inter-modalité avec la création de pôles intermodaux et la participation au dispositif Atoumod'.

**Action 10 → Mettre en œuvre un schéma des mobilités**

Développer et optimiser les transports par la mise en oeuvre du schéma des mobilités  qui vise à renforcer l'utilisation des transports en commun et à réfléchir à l'articulation des différents modes de transports sur le département.

**Action 11 → Développement du covoiturage**

Augmenter le taux de remplissage des véhicules des particuliers pour limiter les émissions de gaz à effet de serre, par la promotion du site www.covoiturage27.net et la construction de nouvelles aires de covoiturage sur le territoire.

• Axe 4

## Habitat et logement

**Action 12 → Optimiser / adapter la thématique énergie dans le plan départemental de l'habitat (PDH)**

Articuler le PDH avec les aides aux rénovations existantes et ainsi permettre l'augmentation du nombre de rénovations afin de lutter contre la précarité énergétique des ménages.

**Action 13 → Fonds d'avance garanti par le Département**

Étudier la mise en oeuvre d'un dispositif d'avances financières des subventions afin de faciliter le lancement de travaux de rénovation énergétique par les publics les plus défavorisés.

**Action 14 →** A → **Optimiser l'usage des logements de basse consommation énergétique**

Accompagner les nouveaux locataires après remise des clés afin d'éviter les surconsommations liées aux mauvaises habitudes, notamment dans les bâtiments basse consommation.

**Action 14 →** B → **Lutter contre la précarité énergétique à l'échelle départementale**

Prévenir la précarité énergétique des populations les plus vulnérables en s'appuyant sur le volet social de l'intervention du Département (formation des travailleurs sociaux et du public).

**Action 15 → Promouvoir et financer les Espaces Info Energie (EIE)**

Conforter les Espaces Info Energie dans leur mission et améliorer leur lisibilité auprès des territoires afin de continuer à fournir un conseil neutre et gratuit aux particuliers sur la rénovation énergétique et la construction.

• Axe 5

## Développement économique

**Action 16 → Lancer un appel à projets «Accompagnement / incitation des territoires pour une mise en œuvre des principes de l'économie circulaire»**

Inciter 2 territoires (Agglomération, Pays, Parc naturel, Communauté de Communes) à s'inscrire dans une dynamique d'économie circulaire. L'économie circulaire est définie comme la mutualisation des services et des équipements et l'encouragement à la création de synergie.

**Action 17 → Favoriser le développement des compétences des professionnels de la filière bâtiment**

Améliorer la compétitivité des entreprises locales et la qualification de leurs salariés et ainsi renforcer les compétences de la filière bâtiment afin d'assurer des rénovations de qualité.

**Action 18 → Etudier les effets du changement climatique sur l'agriculture et sur la forêt**

Améliorer la connaissance des impacts du changement climatique pour préconiser des pistes d'adaptation en agriculture et sylviculture. Création d'un réseau d'acquisition de connaissances et de prospective sur les effets du changement climatique sur l'agriculture et sur la forêt, notamment avec la mise en place d'une aide à l'expérimentation de nouvelles essences à destination des propriétaires forestiers.

• Axe 6

## Production d'énergies renouvelables

**Action 19 → Promouvoir et accompagner les énergies renouvelables**

Moderniser l'aide "énergie renouvelable" à destination des collectivités, structures publiques, entreprises, bailleurs sociaux, associations, agriculteurs et sociétés agricoles.

**Action 20 → Lancer un appel à projet « Territoire à Energie Positive (TEPos) »**

Permettre à 2 territoires (communauté de communes, pays, ...) de bénéficier d'une assistance à maîtrise d'ouvrage afin de s'engager dans la démarche TEPos. Un TEPos est un territoire qui aborde la question de l'énergie dans une approche globale de développement, autour de critères économiques, sociaux, démocratiques et environnementaux. C'est un territoire dont les besoins énergétiques ont été réduits au maximum et sont couverts par les énergies renouvelables locales.

• Axe 7

## Communication et sensibilisation

**Action 21 → Renforcer les actions de mobilisation et d'éducation du jeune public et de ses encadrants aux enjeux énergie-climat**

Sensibilisation des collégiens par le biais d'actions au sein des établissements avec notamment l'expérimentation du défi collège à énergie positive, qui vise une réduction des consommations d'énergie de 8 % par collège et par an, par la modification des comportements.

Délégation du développement durable

Direction du Développement Economique et de l'Aménagement du Territoire

**Hôtel du Département**
**Boulevard Georges-Chauvin**
**CS 72101 - 27021 Evreux Cedex**
**tél. 02 32 31 50 30 • fax 02 32 39 91 95**
**internet www.eureenligne.fr**
**www.facebook.com/eureenligne**

Conception et impression : CG27.